



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport/CTPS sport
<http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>

Consultation en vue de l'élection des représentants
du personnel à la Commission Administrative Paritaire
des Professeurs de Sport
SCRUTIN DU 12 DÉCEMBRE 2019

À vos côtés, les élu.es du SNEP-FSU s'engagent au quotidien

POUR DÉFENDRE LES PERSONNELS ET LEURS STATUTS :

EN SOUTENANT ET DÉFENDANT TOUS LES COLLÈGUES

- ✓ Qu'ils soient CAS/CTS/FOR ou exercent d'autres fonctions
- ✓ Quels que soient leurs affectations et lieux d'exercice (administration centrale / service / fédération / établissement)
- ✓ Qu'ils soient syndiqués ou non ; nos élu.es sont les représentants de toute la profession

EN VEILLANT A L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DE TOUS LES COLLÈGUES

- ✓ NON aux clientélismes
- ✓ NON au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des chefs de services/établissements
- ✓ OUI aux barèmes permettant la transparence et l'équité dans les actes de gestion

EN FAISANT RESPECTER LES DROITS DE CHACUN DANS L'INTÉRÊT DU PLUS GRAND NOMBRE

- ✓ Dans les actes de gestion RH : promotions, mutations, évaluation de la valeur professionnelle, rémunérations (dont indemnités)
- ✓ Dans le quotidien professionnel : missions statutaires et autonomie dans l'organisation du travail (article 10)

EN RENDANT COMPTE À LA PROFESSION

- ✓ Mandats et positions défendues clairement annoncés
- ✓ Comptes-rendus de CAP accessibles à tous
- ✓ Notifications personnalisées
- ✓ Réponses aux questions individuelles

FAITES-VOUS ENTENDRE

VOTEZ SNEP-FSU !

(dès réception du matériel de vote)

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

LES AUTRES REVENDEICATIONS DU SNEP-FSU

Professeurs de Sport

PRÉSERVER ET VALORISER :

- **L'unité du corps** : CAS, CTS et Formateur sont les 3 facettes d'un seul et même métier, celui de professeur de sport, et il n'y a pas de hiérarchie entre elles.
- **Le statut de fonctionnaire de catégorie A** (concepteur => force de propositions) **en position normale d'activité** (NON au détachement des CTS).
- **Le respect scrupuleux de l'article 10** : autonomie dans l'organisation du travail, décompte annuel du temps de travail, plans d'actions des PTP (contrats d'objectifs ou lettres de mission).
- **La dimension éducative des missions techniques et pédagogiques de tous les professeurs de sport et la valorisation de l'expertise** dans une spécialité sportive ou dans un domaine d'activités.
- **La possibilité d'accéder à des postes d'encadrement pour les collègues qui le souhaitent**, contribuant à préserver la culture Jeunesse et Sports.
- **Les collectifs de travail** avec des **équipes** (PTP JS, administratifs, inspecteurs) travaillant **en réseau** avec les collègues des autres services/établissements JS (notamment).
- **L'engagement des personnels pour leurs missions atypiques au service du modèle sportif français.**

OBTENIR :

- Le retour à **une gestion RH unique pour tous les professeurs de sport**, afin qu'ils bénéficient d'un meilleur suivi individualisé ainsi que des mêmes mesures (salaire et indemnités, prestations sociales, ...) et modalités de gestion dans le suivi de leurs carrières, qu'ils soient affectés en établissement (CREPS ou écoles), en service, à l'Administration Centrale ou qu'ils exercent leurs missions auprès d'une fédération sportive.
- **Le respect des spécificités Jeunesse et Sports** dans la mise en œuvre des **politiques indemnitaires** concernant les personnels techniques et pédagogiques : indemnités de sujétions, passage à 100% des indemnités des PTP dès leur titularisation,...
- **Une revalorisation des montants indemnitaires pour tous les personnels techniques et pédagogiques** pour mettre fin aux décalages indécents avec d'autres corps et d'autres administrations.
- **L'ouverture du chantier « tous CTPS »** : regrouper les professeurs de sports et les CTPS sport favoriserait la pérennité du corps (en dessous de 1 000 agents, un corps n'a pas d'avenir).
- **Un plan pluriannuel de recrutements** de professeurs de sport avec l'ouverture de **concours** dans les différentes fonctions (CAS/CTS) et spécialités sportives.

VOTER POUR LES CANDIDAT.ES SNEP-FSU

C'est voter pour des collègues qui sont les mieux placés pour vous représenter dans le cadre du futur pôle éducatif et sportif interministériel. Notre conception exigeante de la culture Jeunesse et Sports (identité, statuts, missions,...) s'enrichira de la représentativité très majoritaire du SNEP-FSU à l'Éducation Nationale.